

Document de confirmation: Programme soins aux forêt

Version 1.1

AVANT la mise en oeuvre des soins forestiers

Personne de contact pour la coupe de bois

Nom

Fonction

N° de téléphone

Adresse e-mail

Indication de la coupe de bois

Nom de la coupe de bois

Commune

Superficie globale

Coût de la coupe de bois CHF

./ Recette du bois CHF

./ Câble- grue CHF

./ Soins aux jeunes peuplements CHF

./ Autres subventions CHF

Déficit de la coupe de bois CHF

Confirmation par le service forestier cantonal

A

Nom du garde forestier

Responsable d'arrondissement/cantonal si le garde forestier est la «personne de contact»

Triage forestier / arrondissement

N° de téléphone

Adresse e-mail

Avec la signature le service forestier cantonal confirme:

- > Forêt non-exploitée pendant au moins 30 ans
- > Forêt protection, fonction prioritaire de biodiversité et réserves forestières sont exclues
- > L'autorisation cantonale d'exploitation respectant une sylviculture proche de la nature est obtenue.
- > Application de la pratique optimale «Bestverfahren» (pas d'hélicoptères)
- > Validation des coûts et recettes ci-contre

Date

Signature / Tampon

Demandeurs (propriétaires forestiers):

Organisation	N° Parcelle, Commune	Coopérative	Corporation	Bourgeoisie	autre, voir critère éligibilité au verso
Représentant (Nom, prénom)	Surface (hectare)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisation	N° Parcelle, Commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant (Nom, prénom)	Surface (hectare)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisation	N° Parcelle, Commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant (Nom, prénom)	Surface (hectare)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisation	N° Parcelle, Commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant (Nom, prénom)	Surface (hectare)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

APRÈS la mise en oeuvre des soins forestiers

Confirmation par le service forestier cantonal après l'exécution des travaux.

B

Date de la coupe de bois: du au

Date Signature / Tampon

Objet du soutien

Le but du Programme soins aux forêts de la Fondation Suisse pour le Climat est de soutenir les soins des forêts difficilement accessibles afin de maintenir l'écosystème forestier dans un stade optimal pour la séquestration de carbone en prévenant la dégradation et le vieillissement forestiers.

Critères d'éligibilité des demandeurs

Le programme s'adresse uniquement aux bourgeoisies, corporations et coopératives sans souveraineté fiscale (ne percevant pas d'impôts) et aux propriétaires privés officiellement organisés. Pour ces derniers, il doit s'agir d'une coopération durable validée par un contrat à long terme ou par la constitution d'une personne juridique adéquate.

Un projet porté par plusieurs parties est éligible. Seuls les propriétaires sus-mentionnés peuvent recevoir un subside. Chaque partie doit faire sa propre demande auprès de la fondation. Le document de confirmation «Programme soins aux forêts» de coupe signé par le service forestier est commun à l'ensemble des parties participant à la coupe.

Les subsides sont limités à 20'000.- CHF/ans par organisation dans le cadre de l'enveloppe budgétaire annuelle.

Préconditions au projet de soins forestiers

- Le projet concerne des parcelles de forêt en Suisse ou au Liechtenstein.
- Le projet de soins forestiers doit comprendre une surface d'au moins 2 ha.
- Les parcelles concernées ne doivent pas avoir été exploitées depuis au moins 30 ans.
- Réserves naturelles forestières, forêts protectrices et forêts présentant une importance particulière pour la conservation de la biodiversité ne sont pas éligibles.
- Le projet doit avoir reçu un accord cantonal préalable, y compris une autorisation de coupe de bois effectuée selon une sylviculture proche de la nature.
- Les soins forestiers doivent être effectués, écologiquement et économiquement, selon la «méthode optimale». L'utilisation d'hélicoptères n'est pas autorisée.
- Le projet doit nécessiter un soutien financier externe (coûts supérieurs aux recettes et subventions).

Remarque: La confirmation de l'exécution des travaux doit être soumise dans les 12 mois suivants la demande de subside. Le droit au subside expire à cette échéance et la Fondation est libérée de tout engagement.

Soumission d'une demande de subside

- 1** - Remplissez le document de confirmation et faites-le signer par le service forestier cantonal.
- Le garde forestier cantonal confirme avec sa signature que les conditions requises sont remplies et que les soins peuvent être effectués.
- 2** - Déposez votre demande avec le formulaire électronique sur le site de la fondation (www.fondation-climat.ch). Vous aurez besoin du document de confirmation digitalisé (scan).
- Vous recevrez un courriel de confirmation d'envoi immédiatement. La décision de soutien vous sera communiquée par courriel dans le mois.
- 3** - Vous faites les soins forestiers comme décrits dans la demande. Vous faites valider leur bonne exécution par le garde forestier qui contresigne le document de confirmation.
- 4** - Confirmez l'exécution des travaux sur le site Web de la Fondation. Pour cela, tenez prêt le document de confirmation contresigné et digitalisé (scan) et vos informations bancaires.
- La Fondation vérifie la demande et fait le virement convenu.